

Pic de pollution : vignette Crit'air obligatoire pour circuler à Toulouse



Les jours de pic de pollution, la préfecture de la Haute-Garonne peut mettre en place la circulation différenciée à Toulouse grâce à la vignette Crit'Air.

Cette vignette est un document sécurisé qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes.

La demande de vignette se fait en ligne, sur le site www.certificat-air.gouv.fr/, et est facturée 4,18 €. Il faut ensuite l'apposer sur le pare-brise. L'absence de vignette, ou le fait d'en posséder une de la mauvaise couleur, seront sanctionnés d'une amende de 68 €.

Retrouvez l'information pratique complète sur le flyer du Ministère de la transition écologique et solidaire : [Flyer Crit'air](#)